



SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Reconnue comme établissement d'Utilité Publique par décret du 30 avril 1970
Héritière de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés et de la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons



La formation Nageur Sauveteur de la SNSM

La S.N.S.M. en quelques chiffres

C'est :

- 4400 sauveteurs permanents sur les côtes françaises réparties sur 219 stations de sauvetage
- 1300 nageurs sauveteurs sur 32 centres de formation (dont celui de Paris)
- 259 postes de plage

Mais c'est aussi :

- 3488 interventions de sauvetage en 2014
- 6272 heures d'intervention
- 5957 personnes secourues

Le centre de formation Paris Ile de France a pour vocation de former les futurs nageurs sauveteurs qui surveilleront les plages l'été.

La formation

La formation dure une année (d'octobre à juin) et permet aux stagiaires d'acquérir le physique, le mental et les diplômes nécessaires pour pouvoir exercer sur les plages.

C'est une formation complète qui s'appuie sur une équipe de formateurs bénévoles, expérimentés et diplômés. Elle aborde notamment :

- ◆ La natation
- ◆ La préparation physique
- ◆ Le secourisme
- ◆ La navigation
- ◆ Les procédures Radio
- ◆ La réglementation
- ◆ L'application en milieu naturel



SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Reconnue comme établissement d'Utilité Publique par décret du 30 avril 1970
Héritière de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés et de la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons



Les diplômes

7 diplômes nationaux sont nécessaires pour pouvoir exercer en tant que Nageur sauveteur de la SNSM :

- ❖ Premier Secours en Equipe de niveau 1 (PSE 1)
- ❖ Premier Secours en Equipe de niveau 2 (PSE 2)
- ❖ Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)
- ❖ Permis Côtier
- ❖ Permis Fluvial
- ❖ Certificat Restreint de Radiotéléphonie (CRR)
- ❖ Stage national obligatoire en milieu naturel (SSA Littoral)

Le planning

La préparation au BNSSA, la natation et la préparation physique ont lieu tous les mardis et mercredis d'octobre à juin (hors vacances scolaires) :

- ❖ Le Mardi : de 19h30 à 22h30 (Préparation physique en extérieur et natation) à la piscine d'Auteuil (Paris 16^e)
- ❖ Le mercredi : de 20h30 à 22h30 (Natation) à la piscine de la Plaine (Paris 15^e)

Des journées complètes en week end sont aussi prévues à la base Nautique de Sèvres (92) :

- ❖ 07 octobre 2018 (Préparation physique et journée de cohésion)
- ❖ 18, 24, 25 Novembre et 01, 02, 08 Décembre 2018 : formation au PSE1
- ❖ 02,03,09,10,16 Février 2019 : formation au PSE2
- ❖ 6 et 7 avril 2019 : Formation à l'usage des pneumatiques
- ❖ 13 et 14 avril 2019 : formation Paddle et préparation au SSA
- ❖ Et sur RDV : pratique du permis côtier (de novembre à Mars)

Un stage d'application (Stage Mer) est planifié du samedi 27 avril au samedi 04 mai 2019.

Des cours théoriques le soir à Sèvres (92) sont planifiés à partir de 20h :

- ❖ En Octobre/Novembre 2018 : Théorie du Permis Côtier
- ❖ En Janvier : cours théorique du permis Fluvial
- ❖ En Novembre 2018 pour les cours radio
- ❖ En Avril 2018 : Théorie Pneumatique et BNSSA



SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Reconnue comme établissement d'Utilité Publique par décret du 30 avril 1970
Héritière de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés et de la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons



La formation en 2 ans

Pour les personnes qui ne peuvent pas être présents à l'ensemble de la formation durant l'année, nous pouvons proposer, au cas par cas et en fonction des places disponibles, une formation sur deux ans.

Les prérequis

Cette formation s'adresse à toutes les personnes ayant un niveau physique convenable et un niveau correct en natation.

Pour des raisons de responsabilité, les personnes mineures ne peuvent pas participer au stage SSA. Les personnes nées après le 27 avril 2001 ne peuvent donc pas réaliser la formation. Cependant, nous pouvons proposer, au cas par cas, des solutions.

Passage des diplômes :

En vous inscrivant à cette formation, vous n'avez pas tous les mêmes objectifs. Il est tout à fait possible de réaliser qu'une seule partie de la formation. En effet, certaines personnes possèdent peut-être déjà des diplômes. Il est bien entendu inutile de les repasser. Cependant, pour les titulaires du PSE1 ou PSE2, une formation continue d'une journée sera nécessaire.

Afin de garantir un esprit d'équipe avec l'ensemble de la promotion, les titulaires du BNSSA doivent aussi participer aux cours ISA (mardi et mercredi).

Validation des diplômes :

Les diplômes dont la validation des acquis se fait en continue (Permis Côtier, PSE1, PSE2, SSA) nécessitent la présence du stagiaire à tous les modules. Pour les cours BNSSA/Sauvetage aquatique, nous demandons une régularité dans les présences.

Les affectations

La première année, les sauveteurs réalisent un choix d'affectation sur un littoral. Le siège de la S.N.S.M s'engage à affecter le sauveteur au moins un mois sur une plage. (Juillet, août ou quelques jours en septembre).



SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Reconnue comme établissement d'Utilité Publique par décret du 30 avril 1970
Héritière de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés et de la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons



A partir de la seconde année, il pourra demander un poste précis.
Les sauveteurs sont engagés par la commune en Contrat à durée déterminée.
Elle s'engage en retour à les loger (emplacement de camping au minimum).

A noter qu'il faut obligatoirement être majeur pour partir sur les plages.

Les frais de formation

Cout de la formation:

Famille	Formation	Frais de formation	Timbres fiscaux
Général	Frais d'inscription	150,00 €	
Secourisme	Formation PSE1	150,00 €	
	Formation PSE2	150,00 €	
Navigation	Permis Côtier	200,00 €	108,00 €
	Permis Fluvial	100,00 €	38,00 €
	CRR	100,00 €	78€ (inclus)
	Formation Pneumatique	50,00 €	
Natation	Formation BNSSA + ISA	250,00 €	
Stage SSA	SSA - stage Mer (5 jours mini)	300,00 €	

Cout totale de la formation : **1450€** (timbres fiscaux non compris)

Cas particulier :

Formations	Frais de formation	Timbres fiscaux	Total
Si titulaire du PSE2 : Formation continue PSE obligatoire	40,00 €		
Si titulaire du PSE2 : Formation continue PSE obligatoire	40,00 €	- €	40,00 €
Si titulaire du BNSSA : Formation sauvetage Aquatique	100,00 €	- €	100,00 €
Si titulaire du permis fluvial : Permis côtier	100,00 €	38,00 €	100,00 €

La formation est rentabilisée au bout d'une affectation d'un mois sur une plage.

Afin de faciliter le paiement, nous vous proposons de réaliser un chèque par formation.



SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Reconnue comme établissement d'Utilité Publique par décret du 30 avril 1970
Héritière de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés et de la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons



Ci-dessous la date prévisionnelle d'encaissement des chèques :

Famille	Formation	Dates encaissement des chèques
Général	Frais d'inscription	07/10/2018
Secourisme	Formation PSE1	Fin Novembre
	Formation PSE2	Fin Février
Navigation	Permis Côtier	Fin Décembre
	Permis Fluvial	Fin Janvier
	CRR	Fin Décembre
	Formation Pneumatique	Fin Mars
Natation	Formation BNSSA + ISA	Fin Octobre
Stage SSA	SSA - stage Mer (5 jours mini)	Fin Avril

Le test de sélection

Un test de sélection est planifié le **mardi 25 septembre** à la piscine d'Auteuil (1 Route des Lacs à Passy, 75016 – Paris) à 20h25. (Test terrestre et aquatique)

Ce test est destiné aux personnes qui souhaitent réaliser la formation BNSSA/SSA/Sauvetage aquatique.

Vous n'avez pas vocation à exercer sur les plages ?

Vous souhaitez donner votre temps en tant que bénévole au centre de formation ? Vous souhaitez intervenir en tant que secouriste ?

Le test de sélection est bien entendu inutile et nous reprendrons contact début octobre.